

L'accès au droit

#AccèsAuDroit

un lien direct entre l'utilisateur et la justice

Ces lieux permettent gratuitement à tous les usagers, quels que soient leur âge, domicile, sexe, niveau de revenu, nationalité, de connaître leurs droits et obligations et de pouvoir les mettre en œuvre.



101

Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD)

*Justice, préfectures, conseils départementaux,
mairies, professionnels du droit, associations*

Ces structures partenariales animent une politique départementale et impulsent des actions pour favoriser l'accès au droit.



147

Maisons de Justice et du Droit (MJD)

Elles traitent de la petite délinquance, favorisent le règlement amiable des conflits et aident chacun à être informé sur ses droits et obligations.



1 500

Points et Relais d'Accès au Droit (PAD, RAD)

Ils peuvent accueillir des permanences de professionnels du droit, du secteur associatif, des délégués du Défenseur des droits, des conciliateurs,...